



**DIRECTIVE COVID-19**  
**RELATIVE À L'UTILISATION DE L'AULA DU CIFOM-ET**  
**À L'ATTENTION DES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL**

**Salle**

Aula du CIFOM-ET, rue Klaus 1, 2400 Le Locle.

**Accès / Parking**

Des places de parking en suffisance se trouvent à proximité immédiate de la salle.

**Accueil, entrée dans la salle et sortie de la salle**

Le masque est obligatoire dans le bâtiment du CIFOM-ET.

Chacun·e devra veiller à conserver une distance de 1 mètre 50 avec chaque participant·e dans le bâtiment du CIFOM-ET et au strict respect des directives de sécurité sanitaire.

La mise à disposition de produit désinfectant en flacons distributeurs permet à chacun·e de se désinfecter les mains avant de prendre place dans la salle.

L'entrée dans l'aula du CIFOM-ET se fait par la porte sud, la sortie se faisant par la porte nord.

**Vestiaire**

Il n'y a pas de mises en place de vestiaire, pour éviter que les vêtements des participant·e·s se touchent.

Les participant·e·s utilisent le dossier de leur chaise pour les vêtements et ils·elles ont de la place sur leur table pour leur matériel.

**Objets déposés**

Toujours dans le souci d'éviter toute manipulation de matériel, les membres du Conseil général sont invités à envoyer à la Chancellerie les documents qu'ils souhaitent déposer, amendements et postulats y compris, **au plus tard le jour de la séance à 12h.**

### **Collation et pause**

Une bouteille d'eau est mise sur chaque pupitre, sans verre, les participant·e·s étant invité·e·s à boire directement à la bouteille et à emporter ladite bouteille à l'issue de la séance.

Afin d'éviter tout risque de contact étroit entre les participant·e·s, la séance se déroulera sans pause.

### **Personnes vulnérables et personnes malades**

Bien que des mesures aient été mises en place pour respecter toutes les recommandations de l'OFSP, les personnes vulnérables sont bien entendu libres de renoncer à participer à la séance.

Par ailleurs, toute personne malade ou se sentant malade est invitée à renoncer à participer à la séance.

### **Plan de salle**

Un plan est également affiché à l'entrée du bâtiment.

### **Places dans la salle**

Sur chaque pupitre se trouve une feuille indiquant le parti du membre du Conseil général qui s'y installe.

### **Public et médias**

Le public n'est pas autorisé à assister à la séance du Conseil général. Les représentants des médias sont également soumis à la présente directive. Des places sont prévues à leur attention.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,  
J.-P. Wettstein

Le chancelier,  
P. Martinelli



Le Locle, le 12 mars 2021